



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20221213-DCM20221207-018-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

Sous-préfecture de Saint-Benoit

Saint-Benoît, le **18 OCT. 2022**

Bureau : Politiques Publiques Interministérielles

Service : Installations Classées Protection de l'environnement

N° : **366** - SPSB/PPI/ICPE

RAR **2C 140 10466 169**

Monsieur le Maire

Mairie de Saint-André

Place du 2 Décembre - BP 505

97440 Saint-André

La société ALBIOMA Bois-Rouge a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement qu'elle projette sur le territoire de la commune de Saint-André. Cette autorisation est demandée pour l'installation d'une chaudière dédiée aux combustibles solides de récupération (CSR) au sein de la centrale thermique de Bois-Rouge.

La phase d'examen de cette demande par l'administration vient de s'achever. Je vous informe que le dossier a été jugé recevable et qu'il est introduit en enquête publique. Cela ne préjuge cependant en rien de l'issue que je réserverai à cette demande à l'issue de la procédure réglementaire.

En application du R.181-38 du code de l'environnement, je vous adresse un exemplaire du dossier considéré afin que votre conseil municipal puisse émettre son avis au regard des incidences environnementales notables du projet sur votre territoire.

Je vous informe que ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, prévue du **08 novembre au 09 décembre 2022**, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Benoit

Michael MATHAUX

Copies : Préfecture SG/SCOPP/BPCE
DEAL-SPREI

Service instructeur :

Sous-préfecture de Saint-Benoit - ICPE

Affaire suivie par Mickaël ARIAPOUTRI

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement - SPREI

Affaire suivie par Céline GUERVILLE



RESUME NON TECHNIQUE

PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES CSR* – ALBIOMA BOIS ROUGE

DATE : 27/10/2022

* CSR = COMBUSTIBLE SOLIDE DE RECUPERATION

PREAMBULE

La centrale thermique de Bois-rouge participe de manière significative à la production d'électricité de l'île de la Réunion avec une puissance totale de 96 MWc. Cette centrale est située sur le site industriel de Bois-rouge ; site majeur de l'île de la Réunion puisqu'il englobe, outre les trois unités de production électriques, la sucrerie adjacente.

La constitution d'un tel site trouve son origine dans la production de vapeur à partir de la bagasse, réalisée avec la sucrerie qui permet d'organiser une fourniture d'énergie basée sur un modèle d'économie circulaire.

Le projet de construction d'une centrale CSR (Combustible Solide de Récupération) viendra compléter ce modèle, grâce à la production d'électricité avec un combustible d'origine locale tout en s'insérant au sein d'un site industriel historique de la Réunion.

MOTIVATION ET RAISON D'ETRE DU PROJET

Les capacités de traitement des déchets doivent être réduites, notamment le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, arrivé à saturation. Dans ce contexte, le Syndicat Mixte de traitement des Déchets du Nord et de l'Est de l'Île (SYDNE) qui regroupe les deux établissements publics, la CIREST et la CINOR, a décidé de mettre fin au TOUT enfouissement. La stratégie adoptée est celle d'un traitement multi-filières des déchets ménagers et des déchets d'entreprises, confié à la société INOVEST du groupe SUEZ, par la prestation de valorisation et de traitement de ses déchets, via l'exploitation d'un centre de tri destiné à extraire la fraction recyclable des déchets, et à produire un combustible de nouvelle génération, de haute qualité énergétique : le CSR.

Le groupe Albioma, producteur d'énergie indépendant, a proposé de valoriser énergétiquement les CSR sur son site thermique de Bois-Rouge, qui exploite historiquement sur ce site trois installations de combustion valorisant notamment la bagasse de canne à sucre, en produisant de la vapeur à destination du procédé sucrier voisin et de l'électricité injectée sur le réseau par le biais de groupes turboalternateurs.

La synergie avec le site d'Albioma Bois-Rouge (ABR) permet de valoriser les CSR sans créer de capacité de production électrique supplémentaire, puisque la vapeur générée par la combustion des CSR sera injectée dans les turbines existantes d'ABR.

Ce projet de centrale CSR d'Albioma Bois-Rouge permettra de porter à 63% la part de valorisation des déchets entrants sur le centre de tri d'INOVES.

Il permet de réduire les coûts d'investissement grâce à l'injection de la vapeur sur les turbines existantes du site industriel de Bois-Rouge.

En plus de contribuer au plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux pour le bassin Nord-Est de l'Île de La Réunion, cette unité de valorisation énergétique des CSR participe aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Réunion.

DESCRIPTION DU PROJET

La chaudière dédiée à la valorisation des CSR s'implantera au cœur du site industriel existant d'Albioma Bois-Rouge localisé dans la région Nord-Est de l'île, sur la commune de Saint-André, qui fait partie de la CIREST, et non loin de la commune de Sainte-Suzanne, membre de la CINOR. Le site est accessible par le chemin Bois-Rouge depuis la N2.

Le projet porté par Albioma Bois-Rouge, repose sur la construction et l'exploitation d'une centrale dédiée à la valorisation énergétique des CSR. Elle est dimensionnée pour brûler 70 000 tonnes de CSR par an.

Les CSR produits par INOVEST font l'objet d'une préparation à partir des déchets non dangereux du territoire Nord Est, dans le respect de la hiérarchisation des usages de traitement :

- En premier lieu les déchets recyclables font l'objet d'une valorisation matière
- Puis la fraction organique de ces déchets transformé en compost est valorisée par retour au sol
- Ensuite les matières à présentant un pouvoir calorifique de ces déchets permettent de composer le CSR
- Enfin les déchets ultimes générés par le processus de tri d'INOVEST (refus de tri) qui ne sont pas valorisables, sont éliminés par enfouissement

Les CSR sont secs, dépourvus de matière organique, ils ont un pouvoir calorifique élevé et des caractéristiques permettant de les utiliser comme source d'énergie.

La chaudière CSR sera approvisionnée en camions depuis le site d'INOVEST situé à proximité de Bois Rouge (environ 7km). Le combustible stocké sera ensuite transféré dans la trémie d'alimentation du foyer de la chaudière. La chaleur produite par la combustion sera récupérée pour produire de la vapeur. Cette vapeur servira à alimenter directement les groupes turbo alternateur existants des unités d'ALBIOMA Bois Rouge pour produire une électricité injectée dans le réseau électrique réunionnais.

Les fumées issues de la combustion seront épurées à travers un procédé de traitement sec qui garantira les performances environnementales en vigueur. Des analyseurs en ligne et en continu permettront d'assurer un contrôle permanent des rejets. Le traitement des fumées de type sec a été privilégié car il a pour avantage une meilleure maîtrise du rejet aqueux au milieu naturel.

Les eaux pluviales de voiries seront traitées pour éliminer les hydrocarbures et après contrôle seront rejetées dans le milieu naturel. Les eaux de process issues essentiellement

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

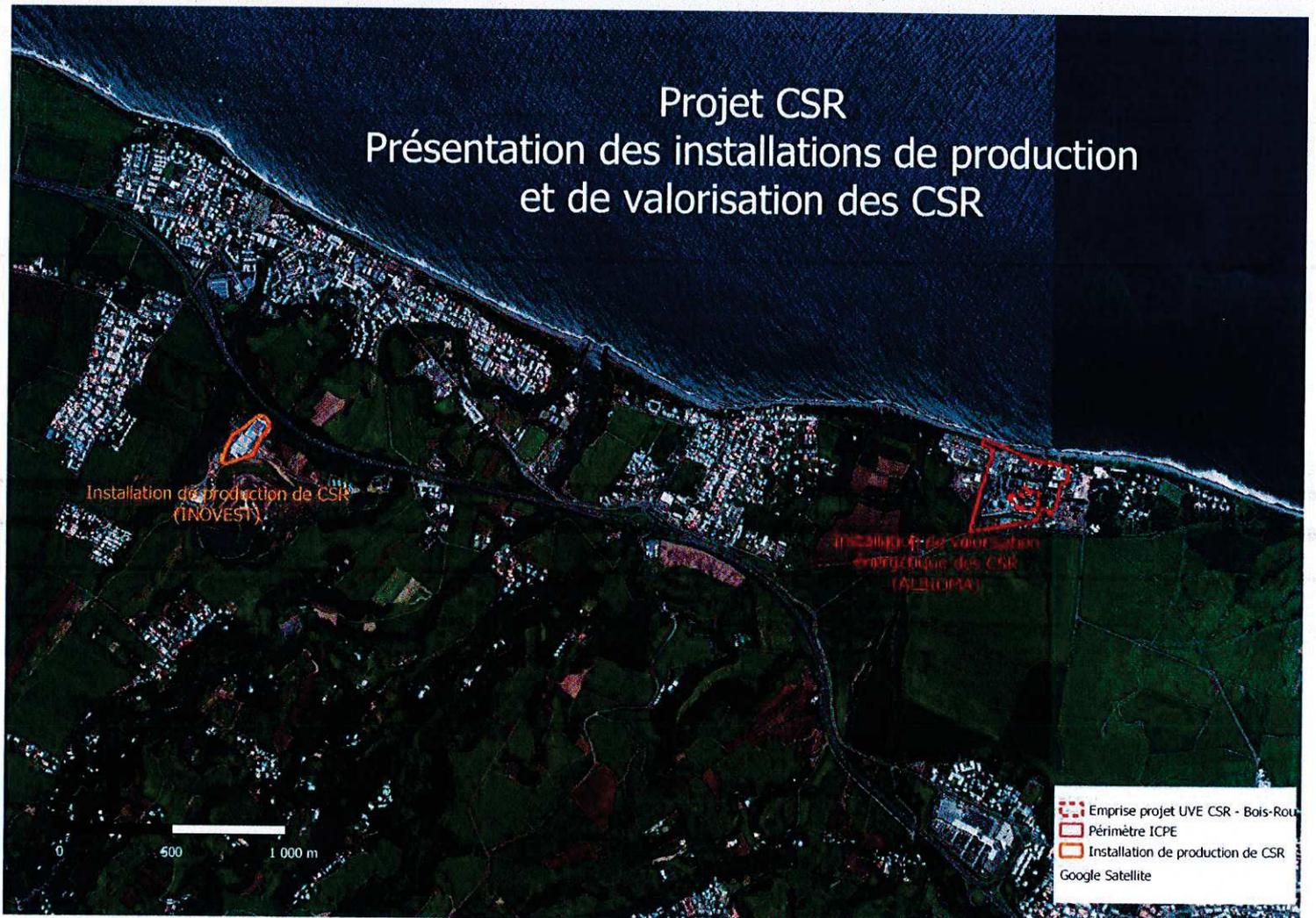
Les principaux enjeux environnementaux de ce projet sont les suivants :

- Rejets : les fumées issues de la combustion seront épurées à travers un procédé de traitement sec issus des meilleures techniques disponibles qui garantira les performances environnementales en vigueur. Des analyseurs en ligne et en continu permettront d'assurer un contrôle permanent des rejets. Le choix d'un traitement de fumées de type sec permettra de limiter les rejets aqueux de l'installation
- Sous-produits : les lots de sous-produits - mâchefers et résidus d'épuration - issus de la valorisation des CSR seront stockés sur la plateforme puis acheminés vers des installations de valorisation ou de traitement agréées
- Trafic : le trafic futur est estimé de 15 à 19 camions par jour. Les apports de combustible qui se feront au départ d'une plateforme située à 7km du site de Bois Rouge devront être régulés.
- Odeurs : L'extraction de la partie fermentescible lors de préparation des CSR combinée à la mise en dépression du hall de déchargement des CSR (de façon à diriger l'air ambiant directement dans le foyer de la chaudière) permet de les maîtriser.

PROJET CSR - Site de Bois-Rouge Commune de Saint-André ALBIOMA



Projet CSR Présentation des installations de production et de valorisation des CSR





Avant intégration, depuis la N2 la centrale est très présente.



Après intégration, le CSR fait partie du paysage, il est bien visible. Le travail de façade réduit son impact car il reprend la couleur verte de la ripisylve.